

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

PLANIFICATION STRATEGIQUE ET GOUVERNANCE - ELABORATION DU SCOT ET REVISION DU PLU
INTERCOMMUNAL - PLANIFICATION URBAINE

LA MADELEINE - MARQUETTE-LEZ-LILLE - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE -

**DELIBERATION CADRE DU PROJET DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DES
BORDS DE DEULE D'ICI A 2040 - VALIDATION DU CADRE GENERAL DE LA
DEMARCHE DE PROJET DE TERRITOIRE - INSTAURATION D'UNE VEILLE FONCIERE
- MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE - ACCORD-CADRE A MARCHES
SUBSEQUENTS - DECISION - FINANCEMENT**

I. Rappel du contexte

Le secteur dit des « Bords de Deûle » s'étend de l'extrémité nord du parc de la Citadelle jusqu'à Wambrechies, sur les communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez-Lille. L'histoire du développement de ce secteur aux portes de Lille est intimement liée au développement industriel autour du canal. Cette histoire porteuse d'un patrimoine riche a conduit, après la disparition des activités industrielles, à une situation de rupture du lien au canal. Les friches se sont développées et les villes ont tourné le dos à la Deûle.

Depuis des années déjà, la Métropole Européenne de Lille œuvre à la valorisation du canal de la Deûle et de la Marque dont la confluence se trouve au cœur du secteur. La reconquête des friches, l'aménagement de la trame verte et bleue, parmi d'autres actions ont permis d'apporter des solutions à ce qui constitue un nouveau lien au canal.

La Deûle est désormais considérée comme un atout majeur du développement durable du territoire. Le SCoT de la métropole lilloise ainsi que le PLU2 reconnaissent les enjeux majeurs en termes d'exemplarité environnementale, architecturale et urbain et d'attractivité que constitue ce patrimoine.

Cette attractivité retrouvée des "Bords de Deûle" met en lumière les nombreux enjeux d'envergure métropolitaine que revêt le secteur. La présence de nombreux foncier à renouveler, malgré leurs contraintes liées à leur passé industriel, constitue un potentiel que la métropole en lien avec les communes doit veiller à organiser de manière à garantir l'atteinte des objectifs d'intérêt général attendus.

A titre d'illustration, le développement résidentiel projeté à l'horizon 2040 sur ce secteur pourrait représenter plus de 6 000 logements, soit l'équivalent de la ville de Wambrechies.

Le territoire des Bords de Deûle présente, du fait de ses caractéristiques intrinsèques, un potentiel majeur pour répondre aux besoins des métropolitains et participer à l'attractivité de la Métropole Européenne de Lille.

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

Le potentiel de ce secteur de par son importance implique de nombreux défis métropolitains en matière de mobilité, d'environnement, d'urbanisme, de patrimoine, d'évolution des modes de vivre, et plus globalement, de faire la ville demain.

Fort de cette analyse, le Président de la Métropole en lien avec les communes prennent la décision de définir ensemble une vision cohérente et ambitieuse du devenir du secteur Bords de Deûle d'ici à 2040. La démarche entreprise a pour objectif de définir une vision partagée et de trouver des solutions concrètes construites entre les différentes parties prenantes de ce territoire, qu'elles soient issues des mondes associatif, économique, institutionnel, ...

L'approche par les usages ainsi que la volonté d'explorer une nouvelle façon de construire une politique publique de développement territorial guident les travaux engagés.

La méthode d'élaboration de cette vision est inédite à l'échelle de la métropole, et même au-delà. Inédite dans sa méthode d'interpellation et de co-production sur un espace de cette envergure. La démarche constitue une expérimentation dans la méthodologie de construction d'un projet d'aménagement du territoire qui fait l'objet d'un POC (Proof of Concept) dans le cadre de la Lille capitale Mondial du Design.

II. Objet de la délibération

Démarche de définition de la vision partagée

La démarche du projet de territoire des Bords de Deûle a pour objectif de définir une vision partagée, dont la mise en œuvre prendra corps à travers des engagements mutuels définis par les acteurs de la démarche. Ces engagements développés ci-après donnent le cap de la méthode, de la gouvernance et des actions à mettre en œuvre. La finalité est bien de mettre en œuvre des actions concrètes qui répondent aux objectifs et in fine, aux besoins du territoire et de ses usagers.

Pour ce faire, un mode de travail et de pilotage singulier a été mis en œuvre entre la MEL et les communes de Saint-André-Lez-Lille, Marquette-lez-Lille et La Madeleine. Le pilotage a été effectué sous l'égide des Vice-Présidents en charge de l'aménagement du territoire, et de la mobilité et des transports publics. Les services ont été associés dans une diversité des compétences de la MEL permettant par l'intermédiaire d'ateliers de travail un croisement riche d'approches.

La démarche s'appuie sur 2 principes : l'approche usager et la co-construction par le croisement des regards. La méthodologie design thinking employée a conduit à créer une dynamique créative et enrichissante associant différents acteurs du territoire, services de la MEL et des communes, et élus communaux et métropolitains.

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

Les participants de la démarche, quel que soit leur rôle ou leur responsabilités dans l'avenir de ce territoire sont tout d'abord rentrés dans une phase d'immersion par l'appréhension des usages existants et futurs, des enjeux du territoire et des besoins que les différents usagers pourraient avoir. Cette appréhension par l'usage complété de connaissances partagées du territoire était un préalable nécessaire à la compréhension des problématiques en place.

A travers une démarche de co-construction basé sur 9 ateliers itératifs, les nombreuses idées collectivement construites ont permis de faire des propositions aux usages futurs souhaités. Puis, les phases de convergence ont conduit les participants à définir dans un premier temps des objectifs stratégiques puis dans un second temps 180 solutions concrètes pour répondre à l'ambition partagée.

Le croisement des regards, le recours à l'expertise d'usage, la diversité des profils des participants et l'envie d'œuvrer au devenir de ce territoire sont les clés de la réussite de la démarche. La matière très riche a été concrétisée dans une ambition partagée déclinée en 5 Intentions Stratégiques, et qui constituera la base de la stratégie de mise en œuvre.

L'ensemble des travaux de la démarche sur 2019 ont fait l'objet d'une restitution le 12 novembre. Les Vice-Présidents Bernard DELABY et Daniel JANSSENS ainsi que les maires des communes de La Madeleine, Saint André-lez-Lille et Marquette-Lez-Lille, ont présenté l'Ambition Bords de Deûle aux participants de la démarche initiée en début d'année.

Cette restitution a été l'occasion de dévoiler l'identité graphique de la démarche et de donner rendez-vous à la Communauté Bords de Deûle pour la mise en œuvre de l'Ambition dès 2020.

Une vision déclinée en 5 intentions stratégiques, socle commun du projet de ce territoire

- La Deûle, un lien de nature pour les métropolitains comme pour les riverains;
- Une ville habitée répondant aux besoins de logements de tous les ménages;
- Une ville qui garantit la qualité architecturale et urbaine;
- Une ville animée;
- Une ville accessible par des déplacements durables.

Un document mis en annexe étaye cette ambition en développant, pour chacune des intentions stratégiques, des objectifs à considérer comme des caps à poursuivre. Il s'agira dans la suite de la démarche d'étudier plus précisément leurs faisabilités et leurs conditions d'opérationnalité.

Les fondements de la démarche à garantir

La démarche Bords de Deûle permet à la MEL et aux communes de réaffirmer collectivement leurs responsabilités d'acteurs publics dans la fabrication de la ville.

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

Ensemble, les élus ont convenu de l'importance de rappeler les fonctions et le rôle des collectivités, à savoir :

- D'anticiper en définissant le Sens de l'intérêt général et métropolitain
- De garantir l'implication citoyenne sur la démarche et les projets
- De mieux prendre en compte l'usager et l'environnement
- D'apporter des solutions concrètes au territoire
- D'évaluer le résultat des actions engagées

Des engagements majeurs sont proposés pour la mise en œuvre du projet de territoire :

- Décider collégalement entre la Mel et les communes
- Etre garant de l'atteinte des objectifs
- Déterminer les modalités d'association des citoyens
- Préciser les modes de faire ensemble (partage d'information, la gestion urbaine, ...)
- Déterminer les attendus en matière de qualité environnementale, urbaine, architecturale, paysagère, ...

Les actions de gouvernance sur lesquelles s'engager

Les premières actions permettant la mise en œuvre du projet de territoire concernent la gouvernance et ses modes de faire, politiques et techniques.

Il s'agit notamment de définir les modalités de gouvernance entre la MEL et les communes afin de garantir l'atteinte de l'ambition. A cet effet, il conviendra de :

- Mettre en place un Comité de pilotage et de suivis associant communs et MEL dont le champ d'intervention relève de la mise en œuvre et de l'évaluation de la démarche Bords de Deûle. Le Comité de pilotage et de suivi aura spécifiquement pour mission de contribuer, de valider et de suivre toute étude d'aménagement du territoire ou tout projet pré-opérationnel ou opérationnel sur le secteur Bord de Deûle.
- Mettre en place une instance technique transversale, associant la MEL et les communes, qui s'appuie sur une direction de projet, dont la mission est de piloter le développement du secteur et d'accompagner le Comité de pilotage et de suivi.
- Mettre en place un comité d'experts, composé en partie de représentants du monde associatif et d'usagers, chargé d'apporter un avis au Comité de pilotage et de suivi sur les projets dès la phase de conception jusqu'à leur évaluation pour en assurer la cohérence et l'adéquation entre l'ambition et les attentes des usagers.

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

- Maintenir et formaliser les principes de participation citoyenne en s'appuyant sur la charte de la MEL. L'implication citoyenne permet de prendre en compte les usages d'aujourd'hui et de demain et de garantir ainsi la cohérence et l'appropriation de la démarche.

Les premières solutions sur lesquelles la MEL s'engage au titre de l'ambition

Considérant les Bords de Deûle comme un secteur d'enjeu métropolitain dont le développement doit être exemplaire, la MEL veillera à la synergie entre la démarche Bords de Deûle et les démarches stratégiques métropolitaines engagées notamment en matière de mobilité durable, d'habitat, d'environnement, de biodiversité, de climat, d'air et d'énergie, de développement économique et d'implication citoyenne, ... afin d'assurer la cohérence de l'action territoriale aux niveaux métropolitain et local.

A ce titre et de manière coordonnée, il est proposé de lancer dès 2020 :

- Une mission de maîtrise d'œuvre urbaine

Il est proposé de conclure, dès 2020, un accord cadre à marchés subséquents mono-attributaire pour une mission de maîtrise d'œuvre urbaine. L'objectif de cette étude est de traduire l'ambition Bords de Deûle de manière programmatique et spatialisée et de la décliner par secteurs, en schéma d'aménagement. La mission de maîtrise d'œuvre urbaine intégrera, entre autres, une mission d'urbaniste en chef afin d'orchestrer la cohérence urbaine du territoire et de veiller à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des différentes opérations publiques ou privées majeures.

Si certaines missions peuvent être définies dès aujourd'hui, d'autres se préciseront au cours du temps, en fonction de l'avancée de la mission et de la maturité des projets et mise en œuvre des solutions de l'ambition. Ainsi, il est proposé de retenir une forme de contrat – l'accord cadre – permettant de s'adapter aux besoins du projet de territoire dans le temps, et de confier à un même opérateur économique ces prestations sur toute la durée du projet. Cet accord cadre sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents.

Compte tenu des délais de réalisation inhérents à un projet tel que l'aménagement du territoire des Bords de Deûle, et de la nécessité de pouvoir disposer des compétences du même opérateur économique sur toute la durée du projet, cet accord cadre sera conclu pour une durée de dix ans à compter de sa notification. Il ne comportera ni montant minimum, ni montant maximum. Cependant, à titre indicatif, le montant total des dépenses est estimé à 300 000 euros HT. Un appel d'offres restreint sera lancé.

- Une étude de déplacement et de mobilité

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

Il est proposé de lancer, dès la mi-2020, une étude déplacements et circulation pour accompagner l'approche programmatique territoriale et urbaine. Cette étude serait menée en lien avec les études liées au Schéma Directeur des Infrastructures de Transport et avec la révision du PDU. Des objectifs ambitieux de parts modales des mobilités douces et actives seront fixés, tandis que la place accordée à la circulation sera réduite en lien avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain. L'amélioration de la qualité de la voie verte de la Basse-Deûle, afin que cette infrastructure soit adaptée aux déplacements cyclistes du quotidien et répondre aux enjeux d'inclusion sociale, sera particulièrement recherchée.

- L'instauration d'un périmètre de veille foncière

Il est proposé de mettre en place un outil de veille foncière afin de parfaire la connaissance de l'ensemble des mutations foncières et de disposer des capacités d'actions foncières dans le cas de mutation sur des fonciers à forte incidence pour la mise en œuvre de l'ambition.

Par conséquent, la commission principale Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De valider l'ambition métropolitaine du secteur à travers les 5 intentions stratégiques et leurs déclinaisons
- 2) D'acter les fondements et les engagements de la démarche "Une vision pour les Bords de Deûle d'ici à 2040" comme cadre structurant de la démarche
- 3) De s'engager dans les premières actions à poursuivre sur 2020 en matière de gouvernance, et de modalités de poursuites opérationnelles
- 4) De mettre en œuvre un périmètre de veille foncière suite aux études découlant de la démarche
- 5) Lancer un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine afin d'assurer la définition du projet urbain, d'en assurer la mise en œuvre et le suivi
- 6) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer un appel d'offres restreint
- 7) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord cadre à marchés subséquents
- 8) D'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation dans les conditions prévues à l'article R.2124-3 du Code de la commande publique
- 9) D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires, dans la limite des dotations votées par le Conseil de la Métropole, au budget général.

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Délibération DU CONSEIL

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le Groupe Indépendant des Elus Communautaires ayant voté contre.

Acte certifié exécutoire au 19/12/2019